



Secrétariat

Distr.  
GENERALE

ST/SG/AC.10/C.4/1  
4 mai 2001

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS et FRANCAIS

---

**COMITE D'EXPERTS DU TRANSPORT DES  
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU  
SYSTEME GÉNÉRAL HARMONISÉ DE  
CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE  
DES PRODUITS CHIMIQUES**

**Sous-Comité d'experts du système général harmonisé de  
classification et d'étiquetage des produits chimiques**  
**(9 au 11 juillet 2001)**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA PREMIÈRE SESSION**

**qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le lundi 9 juillet 2001 à 10 heures**

Points de l'ordre du jour	Documents
1. Adoption de l'ordre du jour (voir notes explicatives)	ST/SG/AC.10/C.4/1
2. Organisation du travail	
(a) Règlement intérieur	ST/SG/AC.10/C.4/2001/1
(b) Autres règles ou questions administratives	ST/SG/AC.10/C.4/2001/6 ST/SG/AC.10/C.4/2001/7 ST/SG/AC.10/C.4/2001/8
3. Election du Bureau	ST/SG/AC.10/C.4/2001/1 ST/SG/AC.10/C.4/2001/6
4. Demandes de statut consultatif (Organisations non gouvernementales (ONG))	ST/SG/AC.10/C.4/2001/2 ST/SG/AC.10/C.4/2001/9 ST/SG/AC.10/C.4/2001/10
5. Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)	ST/SG/AC.10/C.4/2001/3 ST/SG/AC.10/C.4/2001/4 ST/SG/AC.10/C.4/2001/11 ST/SG/AC.10/C.4/2001/12

- |    |  |  |
|----|--|--|
| 6. | Coopération avec les organes et programmes des Nations Unies, les agences spécialisées et autres organisations | ST/SG/AC.10/C.4/2001/13<br>ST/SG/AC.10/C.4/2001/14 |
| 7. | Mise en oeuvre du SGH  | ST/SG/AC.10/C.4/2001/13<br>ST/SG/AC.10/C.4/2001/15 |
| 8. | Programme de travail   |  |
| 9. | Adoption du rapport  |  |

\* \* \* \* \*

### Calendrier provisoire

Lundi	9 juillet 2001	Points de l'ordre du jour :	1, 2, 3, 4, 5
Mardi	10 juillet 2001	Points de l'ordre du jour :	5, 6, 7, 8
Mercredi	11 juillet 2001	Point de l'ordre du jour :	9

\* \* \* \* \*

**NOTA 1:** La documentation pour cette session sera expédiée à tous les destinataires des documents ST/SG/AC.10/ et aux experts désignés par leur gouvernement pour participer à cette session.

Les documents peuvent également être consultés dans la langue originale de soumission sur le site web de la Division des transports de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (<http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>).

**NOTA 2:** Dans un souci d'économie, les délégations sont priées de se rendre à la réunion munies de leurs propres exemplaires des documents.

**NOTA 3:** Le noms des experts désignés par chaque membre du Sous-Comité, ainsi que ceux de leurs adjoints ou de leurs conseillers et les noms des représentants des organisations internationales et des ONG doivent être communiqués au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe par les autorités compétentes de leurs pays ou des organisations concernées, dès la réception de l'invitation.

En outre, vu les dispositions de sécurité relatives à l'accès au Palais des Nations, tous les délégués qui ne disposent pas de badges de longue durée sont priés de remplir à l'avance le formulaire à la page 6 et de l'envoyer par fax (00 41 22 917 00 39) ou par e-mail ([chantal.baudet@unece.org](mailto:chantal.baudet@unece.org)) au moins une semaine avant le début de la réunion. Les badges seront délivrés par la Section de la sécurité et de la sûreté et pourront être retirés à la "Villa les Feuillantines", 13, Avenue de la Paix (voir plan en dernière page). Seuls peuvent accéder au Palais des Nations les délégués munis d'un badge valide pour la durée de la session.

## NOTES EXPLICATIVES

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Comme il s'agit de la première session du Sous-Comité, le secrétariat propose que le Sous-Comité adopte en premier lieu l'ordre du jour tel que rédigé afin de permettre au secrétariat d'introduire les divers articles du règlement intérieur applicables aux travaux du Sous-Comité (point 2 de l'ordre du jour). Les décisions à prendre à cet égard pourraient être examinées après l'élection du Bureau.

### 2. Organisation du travail

#### (a) *Règlement intérieur du Conseil économique et social*

Le règlement intérieur du Conseil économique et social est reproduit dans le document ST/SG/AC.10/C.3/2001/1. Conformément au paragraphe 1 de l'article 27, les articles du règlement intérieur figurant aux chapitres VI et VIII à XII s'appliquent aux travaux du Sous-Comité d'experts du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH).

#### (b) *Autres règles ou questions administratives*

Les autres règles applicables aux travaux du, ou appliqués par, le Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et ses organes subsidiaires aux précédentes sessions figurent dans le document ST/SG/AC.10/C.4/2001/6.

Le document ST/SG/AC.10/C.4/2001/7 contient - pour information sur l'historique de la question - la résolution 1999/65 du Conseil économique et social qui a créé le Comité d'expert du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, ainsi que le Sous-Comité SGH. Ce document contient également la lettre en date du 12 janvier 1999, adressée par le Président du Forum Intergouvernemental sur la sécurité chimique au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, lettre qui a été soumise au Conseil économique et social comme proposition de base pour la restructuration.

Les mandats du Sous-Comité SGH et du Comité transformé sont annexés à la résolution 1999/65.

Le document ST/SG/AC.10/C.4/2001/8 donne la composition du Comité et celle des deux Sous-Comité telle qu'approuvée par le Conseil économique et social à la session d'organisation de 2001 (New York, 3-4 mai 2001).

### 3. Election du Bureau

Conformément à la pratique établie, le Sous-Comité souhaitera peut-être élire un président et un vice-président pour la période biennale. Le Sous-Comité souhaitera peut-être examiner les propositions du secrétariat dans le document ST/SG/AC.10/C.3/2001/6, par. 10 et 11.

### 4. Demandes de statut consultatif (Organisations non gouvernementales (ONG))

Le document ST/SG/AC.10/C.4/2001/2 contient des informations sur les procédures de consultation entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG).

Le Sous-Comité voudra peut-être discuter, sous ce point de l'ordre du jour, les demandes pour statut consultatif auprès du Sous-Comité présentées par des ONG qui n'ont pas de statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Des demandes ont été soumises par :

- l'International Confederation of Container Reconditionners (ICCR) (ST/SG/AC.10/C.4/2001/9); et
- la Fédération européenne des associations aérosols (FEA) (ST/SG/AC.10/C.4/2001/10).

Les ONG qui ont un statut consultatif auprès du Conseil économique et social et qui avaient informé le secrétariat de leur intérêt à participer aux travaux du Sous-Comité seront directement invitées par le secrétariat.

## 5. **Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)**

Les documents suivants résumant l'état des travaux sur le SGH ont été préparés :

ST/SG/AC.10/C.4/2001/3 (Secrétariat)	Critères de classification des produits chimiques présentant des risques physiques et compte rendu
ST/SG/AC.10/C.4/2001/4 (OECD)	Compte rendu sur les critères de classification des produits chimiques présentant des risques pour la santé ou pour l'environnement
ST/SG/AC.10/C.4/2001/11 (OECD)	Critères de classification des produits chimiques présentant des risques pour la santé ou pour l'environnement
ST/SG/AC.10/C.4/2001/12 (OECD)	Mélanges

Le Sous-Comité sera également informé des résultats de la septième session du groupe de travail du BIT pour l'harmonisation de la communication des risques chimiques qui se tiendra au siège du BIT à Genève du 21 au 23 mai 2001.

## 6. **Coopération avec les organes et programmes des Nations Unies, les agences spécialisées et autres organisations**

Le développement du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques a été coordonné par le Groupe de coordination de l'IOMC pour l'harmonisation du système de classification des produits chimiques (CG/HCCS).

Le document ST/SG/AC.10/C.4/2001/13 contient le projet de rapport de la dix-septième consultation de ce groupe (Rome, 2-3 Novembre 2000), et le Sous-Comité sera informé des conclusions de la dix-huitième consultation, qui devrait être la dernière, prévue à Genève du 24 au 25 mai 2001.

Le Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses, le BIT et l'OCDE étaient les trois points focaux pour le développement du système, et le Sous-Comité voudra peut-être examiner leurs futurs rôles respectifs à la lumière des propositions que ces points focaux voudraient faire. Le Sous-Comité voudra peut-être discuter, sous le point 7 de l'ordre du jour, du rôle des organisations internationales dans la mise en oeuvre effective du SGH.

Le Sous-Comité sera informé des développements récents concernant la préparation du Sommet mondial sur le développement durable ("Rio + 10") qui se tiendra à Johannesburg en juin 2002 (ST/SG/AC.10/C.4/2001/14).

## **7. Mise en oeuvre**

Bien qu'il puisse paraître prématuré de discuter des questions de mise en oeuvre tant que le SGH n'est pas disponible, et que le Sous-Comité puisse estimer que la priorité pour la période biennale est de rendre le SGH disponible, le Sous-Comité voudra peut-être noter que quelques discussions ont déjà eu lieu dans le cadre du Groupe de coordination du programme IOMC (voir ST/SG/AC.10/C.4/2001/13).

L'expérience dans le domaine du transport des marchandises dangereuses montre que les organisations internationales qui ont des responsabilités dans l'élaboration de code, règlements et instruments juridiques internationaux jouent un rôle important dans la mise en oeuvre effective des Recommandations de l'ONU à travers leurs instruments juridiques, et fournissent en retour des informations importantes pour l'amélioration de ces recommandations.

Le Sous-Comité voudra peut-être examiner quels instruments internationaux juridiques et recommandations contiennent des dispositions relatives à la classification ou à l'étiquetage de produits chimiques qui devraient être harmonisées avec le SGH et comment établir une coopération avec les organisations responsables de tels instruments.

L'expert de l'Allemagne a soumis un document relatif à la mise en oeuvre du SGH dans les pays en développement et dans les pays en transition (ST/SG/AC.10/C.4/2001/5).

## **8. Programme de travail pour la période biennale**

Sur la base du mandat du Sous-Comité contenu dans la résolution 1999/65, et des rapports sur les discussions au niveau du Groupe de coordination du programme IOMC, le Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses a préparé, à sa vingt et unième session (Genève, 4-13 décembre 2000) un programme minimal de travail pour le Sous-Comité, pour la période biennale 2001-2002. Ce programme a été soumis par le secrétariat au Conseil économique et social comme suit :

- Etablissement d'un document décrivant le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) et des recommandations relatives à son application;
- Mise en place d'accords de coopération avec les organisations internationales engagées dans le développement du SGH et d'accords de travail avec le Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses.

Le Sous-Comité voudra peut-être examiner comment achever ce programme avant la fin de 2002 et répartir les tâches en conséquence.

## **9. Adoption du rapport**

Selon la pratique établie, le Sous-Comité voudra adopter le rapport de sa première session sur la base d'un projet préparé par le secrétariat.



**OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE**  
**Formulaire d'enregistrement**  
**(à imprimer)**

**Date:**

Titre de la conférence

**Sous-Comité d'experts du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)**

Délégation/Participant de (pays, organisation ou agence)

Participant: **Nom** M. ' Mme ' Melle '

**Prénom(s)**

Catégorie de participation

			<b>Participation</b>
Chef de délégation ' Observateur (organisation) ' du			
Membre de la délégation ' ONG ' au			
Observateur (pays) ' Autre (à spécifier) .....			

Possédez-vous un badge de diplomate ou d'employé de Mission, un badge d'ONG issu à Genève ou un badge de longue durée? Dans l'affirmative veuillez cocher : '

Dans quelle langue préférez-vous recevoir les documents ? Anglais ' Français ' Autre '

Occupation officielle :	No de passeport :	Date d'expiration :
No de téléphone officiel :	No de télécopieur :	Adresse E-mail :
Adresse officielle permanente:		
Adresse à Genève :		

Accompagné(e) par son conjoint Oui ' Non '

Nom du conjoint :

Prénom :

<p><b>A remplir lors de la délivrance de la carte</b></p> <p>Signature du participant</p> <div style="border: 1px solid black; height: 25px; margin-bottom: 5px;"></div> <p>Signature du conjoint</p> <div style="border: 1px solid black; height: 25px; margin-bottom: 5px;"></div> <p>Date</p> <div style="border: 1px solid black; height: 25px; margin-bottom: 5px;"></div>	<p><b>Réservé au Service de sécurité</b></p> <p>No de la carte délivrée</p> <div style="border: 1px solid black; height: 25px; margin-bottom: 5px;"></div> <p>Initiales du fonctionnaire</p> <div style="border: 1px solid black; height: 25px; margin-bottom: 5px;"></div>
---	---

**Security Identification Section**

Open 0800 – 1700 non stop

**ENTRY/EXIT  
CARS AND  
PEDESTRIANS**

**SALLE DES  
ASSEMBLEES  
& Salle 16  
DOOR 13 OR 15**

**VILLA  
LE BOCAGE**

**DOOR 11  
Security  
SALLES  
4 TO 12  
IV TO XII**

**DOOR 1  
SAFI**

**DOOR 40  
SALLES  
17 TO 27  
XVII  
TO  
XXVII**

**Security ID  
Section Entry**

**LA PELOUSE**

**Entry for  
authorized  
persons only  
on foot**

**DOOR 2  
MEDICAL  
SERVICE  
SALLE  
C3 & A-R**

**DOOR 6  
NAVILLE  
POSTE  
BANK  
SALLES  
1 TO 3  
H3 & F3**

**DOOR 20  
BIBLIOTHEQUE  
LIBRARY**

